

3Ci

Société par Actions Simplifiée
au Capital social de 222.820,00 Euros

Siège social :
Rue de Forgerons – Z.I. Nord
Bâtiment 6
77200 TORCY

RCS MEAUX 1991 B 00251
SIRET 319 793 600 00051

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE **DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à 16 h 30, l'actionnaire unique de la société 3Ci, Société par Actions Simplifiée au capital social de 222.820,00 Euros, dont le siège social est situé rue des Forgerons – Z.I. Nord, Bâtiment 6 – 77200 TORCY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Meaux sous le numéro 1991 B 00251, se sont réunis audit siège, sur convocation qui leur a été adressée par le Président.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert MAAREK en qualité de Président de la société.

Les membres de l'assemblée ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent onze mille cent quarante et une actions sur les onze mille cent quarante et une actions assorties du droit de vote composant le capital social.

Le Président constate et déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner la démission des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
-



Puis il donne lecture du rapport de gestion du Président et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient.

Personne ne désirant plus prendre la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à la démission des commissaires aux comptes titulaires et suppléant en exercice,

- Soit comme Commissaire aux comptes titulaire : la société GH CONSULTING, sise 77, rue de Prony – 75017 PARIS, représentée par son Gérant, Monsieur Gad HAZOUT,
- Soit en qualité de Commissaire aux comptes suppléant : M. Jean LEBIT, sis 18, avenue du Huit mai 1945 – 95200 SARCELLES,

L'Assemblée générale entérine leur démission et décide de ne pas les remplacer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Robert MAAREK, Président de la société, ou son Mandataire, à l'effet d'accomplir, le cas échéant, toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'actionnaire présent.

